

# Programme de formation :

## ACTION PREVENTION SECOURS – AIDE ET SOINS A DOMICILE

### PROGRAMME :

- ✓ Connaître les fondamentaux sur la prévention des risques professionnels (notions de situation de travail, de danger, de risques liés au travail à domicile et facteurs déterminants...)
- ✓ Apprécier l'impact des Accidents du Travail / Maladies Professionnelles dans les structures du secteur
- ✓ Inscrire ses actions dans la démarche de prévention
- ✓ Observer et analyser les situations professionnelles à risque liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
- ✓ Rechercher des pistes d'amélioration des situations de travail sur le plan organisationnel, technique ou humain
- ✓ Prendre en compte la personne aidée dans son environnement et l'accompagner dans les gestes de déplacement de son quotidien (Démarche ALM)
- ✓ Savoir réagir en cas d'accident domestique / malaise, de situations inhérentes aux risques spécifiques (alerter ou faire alerter, examiner et secourir la victime...)

### INTERVENANTS :

Formateur APS ASD certifié par l'INRS (Certificat APS-ASD niveau 2 - Formation complémentaire ALM pour formateurs APS ASD, validée en juin 2021)

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ Apports théoriques
- ✓ Mise à disposition des plaquettes de l'INRS (ex : ed6415 sur l'ALM)
- ✓ Travail de groupes
- ✓ Partage de pratiques
- ✓ Mises en situation au plus proche de l'activité

### DURÉE :

- ✓ 32 heures – 4,5 jours non consécutifs
- ✓ 4 heures de travail intersession

### OBJECTIF :

Permettre aux intervenants à domicile :

- ✓ De s'inscrire dans un dispositif global de prévention des risques, en étroite collaboration avec son équipe, hiérarchie (notamment les animateurs de prévention / managers de la prévention des risques).s
- ✓ D'être acteurs de la prévention des risques liés à leurs métiers.
- ✓ D'être capables d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement.

### PUBLIC VISÉ :

- ✓ Formation ouverte aux salariés de l'Aide et du Soins à domicile
- ✓ Groupe de 4 à 10 personnes maximum

### PRÉREQUIS :

Aucun prérequis n'est attendu - la structure employeur doit avoir formé un animateur de prévention au sein de son équipe pour travailler de concert avec le salarié APS.

### EVALUATION et VALIDATION :

A l'issue de la formation, les participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer le Certificat valable 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS et valable au niveau national.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'Acteur prévention secours du secteur de l'Aide et du soins à domicile » (MAC) d'une durée de 14 heures tous les 2 ans.

### CONTACT et LIEU DE FORMATION :

14-18, avenue de Chavailles – Bât J 33520 Bruges

Contact : Julien Castang Tél : 05 56 50 04 26 -

[contact@formaqui.fr](mailto:contact@formaqui.fr)

### COMMENT VENIR ?

Arrêt de tram C « les aubiers » ou « Cracovie » Voiture (place « Formaqui » gratuites ou parking restaurant « la Ferme » gratuit).

Formation	Type de document	Version	Date mise à jour
APS ASD	Programme de Formation	V0	21/02/2023